

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'AN DEUX MILLE QUATORZE le 8 JANVIER à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation adressée le 2 JANVIER et affichée le même jour, s'est réuni, en la Médiathèque, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire.

Etaient présents : MM. LALANNE. Mme DEHOS. MM. MONTAUT. PLANTE. NASSIEU-MAUPAS. Mme VAN DAELE. M. ABADIE. Mmes POYDESSUS. DELHOSTE. Adjoints, MM. ELISSALDE. CABANES. Mme FRANCELLE. M. BIGEYRE. Mmes DONATONI. TRIEP-CAPDEVILLE. MM. MAUBOULES. TALAALOUT. CILLUFFO. Mme ARCHAMBEAU. MM. BOGNARD. CLERIS. Mmes EOUZAN. GIRARD. SEMPE-PERE. M. DOASSANS.

S'étaient fait représenter : Mme SAINT CRICQ LOMPRES (qui a donné procuration à M. CILLUFFO) M. PLAISANCE (qui a donné procuration à Mme. DONATONI) Mme FORNACIARI (qui a donné procuration à M. NASSIEU-MAUPAS) Mme PENIFAURE (qui a donné procuration à M. TALAALOUT) M. PRAT (qui a donné procuration à M. LALANNE)

Etaient absents excusés : Mme RATNANE M. CHAUTEAU. Mme LAUTIER

N° 2014.01.01

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire, Mme DEHOS

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des orientations budgétaires présentées par Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances en a débattu dans la séance du Conseil du 8 JANVIER 2014.

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Affiché le 9 janvier 2014

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant son vote.

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| I. Le contexte financier pour la préparation du budget 2014..... | 3 |
| A. La situation des finances publiques..... | 3 |
| B. La loi de finances 2014 et les mesures pour les collectivités locales..... | 3 |
| II. Les choix et les orientations budgétaires des produits et des charges de la collectivité... | 5 |
| A. En matière de ressources..... | 5 |
| B. En matière de charges..... | 9 |
| III. La vision globale en matière d'équilibre budgétaire..... | 13 |
| A. Esquisse budgétaire et capacité d'autofinancement..... | 13 |
| B. Stratégie financière ambitieuse sur les investissements locaux..... | 14 |
| IV. Les projets de la collectivité pour 2014..... | 15 |
| A. Les priorités et leur financement..... | 15 |
| B. Synthèse..... | 17 |

I – LE CONTEXTE FINANCIER POUR LA PREPARATION DU BUDGET 2014

A – LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

Depuis 50 ans, la France n'a pas connu de période aussi prolongée de déficit structurel à ce niveau. Depuis juin 2012, l'Etat en vue du rétablissement des comptes publics permettant un retour à l'équilibre structurel des finances publiques en 2017, impose une baisse de dépenses publiques à hauteur de 15 Mds€, effort auquel les collectivités sont directement associées.

L'objectif étant de financer les priorités que sont l'emploi, la solidarité, l'enseignement, la justice et la solidarité.

La croissance

La zone Euro, selon l'INSEE, a renoué avec la croissance après six trimestres de récession ce qui peut permettre d'espérer pour 2014 une croissance de l'ordre de 1,1% en 2014 (après 0,1 % en 2013).

L'inflation

L'inflation pourrait atteindre 1,4% pour 2013 contre 1,5% prévu il y a trois mois, et 1,1% pour 2014. L'inflation devrait rester faible en 2015 avec un taux inférieur à 2%.

Le Produit Intérieur Brut (PIB)

Sur l'ensemble de l'année 2013, le PIB progresserait de 0,2% après 0,0% en 2012. Ce faible écart en moyenne annuelle marque une nette accélération au cours de l'année 2013. Le glissement annuel de PIB atteindrait ainsi +0,8% fin 2013 porté par le rebond de la production manufacturière (+2,8% contre -4,0%). Le PIB en volume pourrait retrouver au quatrième trimestre 2013 son niveau d'avant-crise (premier trimestre 2008).

B – LA LOI DE FINANCES 2014 ET LES MESURES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Les concours financiers de l'Etat

Le gouvernement a suivi l'avis du Comité des Finances Locales pour répartir entre les niveaux de collectivités l'effort demandé. Les économies sur les concours financiers de l'Etat aux collectivités d'un montant de 1,5 milliard d'euros en 2014 (et 2015) seront répartis entre les niveaux de collectivités à proportion de leurs recettes totales. Ainsi la réduction s'élèvera à 840 millions d'euros pour le bloc communal (56%), 476 millions d'euros pour les départements (32%) et 184 millions d'euros pour les régions (12%).

A l'intérieur de chaque strate, l'effort demandé devrait être proportionnel aux recettes de fonctionnement sauf pour les départements pour lesquels l'effort serait modulé dans une logique de péréquation.

L'effort a été concentré d'une part, sur le bloc communal qui disposerait de plus de marges selon la Chambre Régionale des Comptes et d'autre part, en accroissant également la péréquation.

Les mesures de péréquation des ressources fiscales

Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) constitue le premier mécanisme mis en place en 2012. L'article 73 du projet de Loi de Finances 2014 maintient sa montée en puissance.

Ce fonds de péréquation horizontale, pour l'ensemble du bloc communal, était de 150 M€ en 2012 pour atteindre 360M€ en 2013 et il est fixé à 570 M€ pour 2014 et 780 M€ pour 2015 pour évaluer en 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales soit environ 1 milliard d'euros.

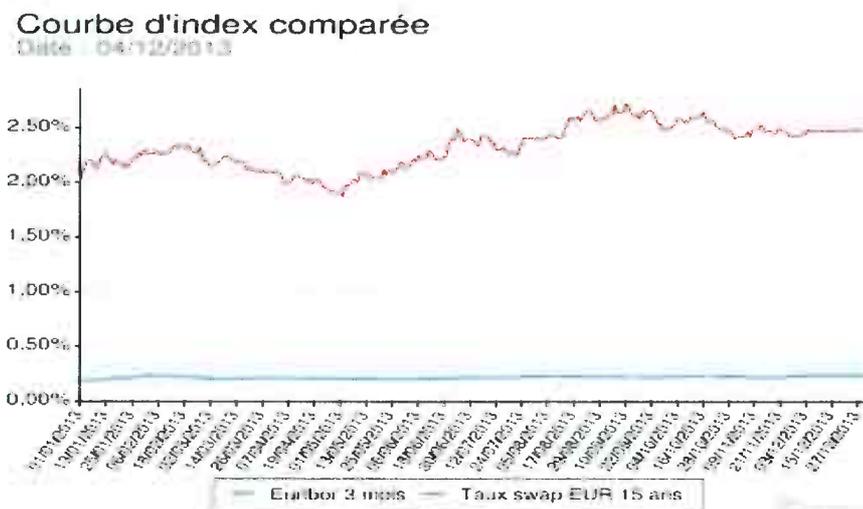
Par ailleurs pour 2014, la pondération du critère «revenu» institué par la loi de Finances 2012 devrait notamment passer de 20 à 25 % pour un meilleur retour fiscal pour les territoires industriels via ce FPIC.

Une offre de financement confortée

En 2013, le contexte national du financement des Collectivités locales s'est amélioré par rapport à celui de 2012 notamment en raison de :

- l'intervention d'un nouveau partenaire bancaire, La Banque Postale, suite au démantèlement du Groupe Dexia. Cette filiale prévoyait de distribuer 3,5 milliard d'Euros en 2013 ;
- la distribution par la Caisse des Dépôts et Consignations d'une enveloppe de 20 milliards d'Euros sur la période fin 2013-2017 pour financer des projets. Il est à noter que le taux avoisinerait 2,25 % et pour des durées allant jusqu'aux 40 ans.

Enfin, en 2013, les taux d'intérêt se sont maintenus à des niveaux faibles en raison du contexte économique (croissance et inflation faible en Europe)



Pour 2014, l'amélioration du contexte de financement devrait se poursuivre, d'autant plus que l'agence de Financement des Collectivités pourrait proposer ses premiers prêts dès la fin de l'année 2014. En effet, la loi de régulation bancaire permettant la création de l'Agence a été adoptée définitivement le 18 juillet 2013 au Parlement. L'offre de cette Agence permettrait de compléter le financement traditionnel du secteur public local par un accès facilité au marché obligataire, en particulier pour les petites et moyennes collectivités. Pour la première année de fonctionnement, il serait visé une part de marché représentant 7% de l'endettement annuel des collectivités soit 1,5Mds€.

II – LES CHOIX ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES PRODUITS ET DES CHARGES DE LA COLLECTIVITE

L'objectif pour l'année 2014, dans la continuité du travail réalisé les années précédentes, est de maintenir un niveau raisonnable d'épargne brute pour la commune malgré le contexte économique et financier contraint par :

- une baisse de la DGF, évaluée à 111 000 € ;
- une augmentation du FPIC, estimée à 37 000 € ;

Soit un différentiel d'environ 148 000 € au détriment de la commune mais qui ne doit pas impacter l'autofinancement de la ville tout en garantissant, d'une part la capacité d'investissement et d'autre part, la continuité d'offre de services publics de qualité pour les citoyens usagers.

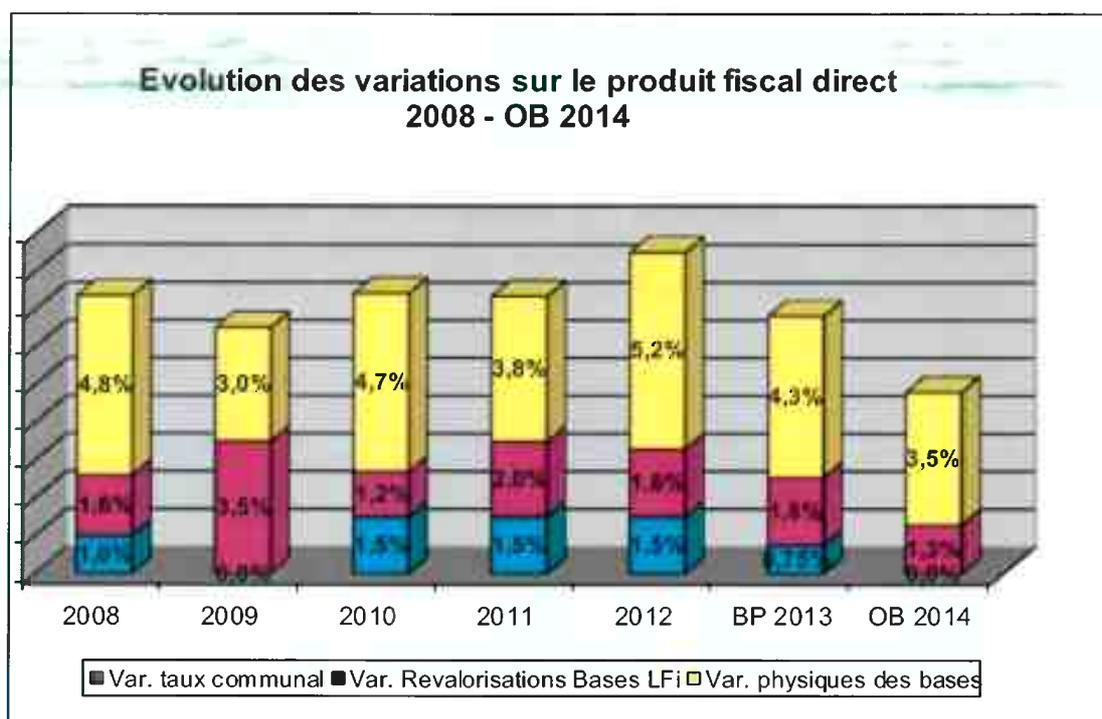
A – EN MATIERE DE RESSOURCES

La Fiscalité directe locale

La revalorisation des valeurs locatives, non encore fixée, est estimée à **1,3%**.

L'évolution des produits de l'imposition directe locale pourrait n'être liée qu'à l'augmentation des bases d'imposition décidée par la Loi de Finances pour 2014 sans augmentation des taux communaux après une augmentation du taux de 1,5 % en 2012 et 0,75 % en 2013.

Schéma de Fiscalité



Les dotations

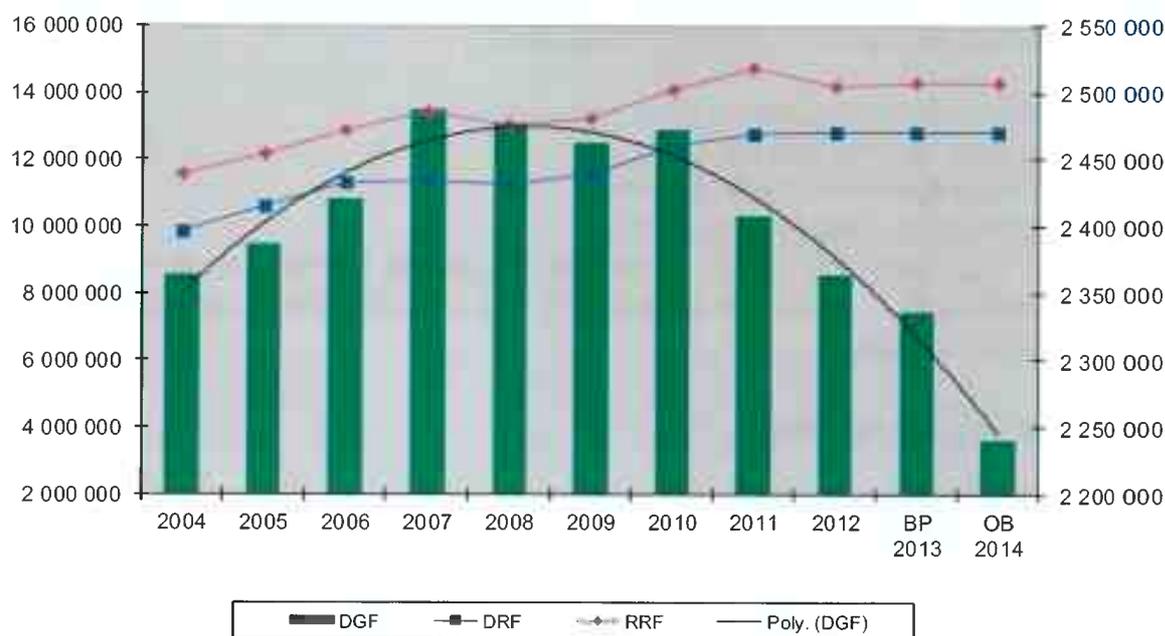
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le redressement des comptes publics s'impose à tous les acteurs et les collectivités locales sont appelées à prendre leur part à cet effort national. C'est par le choix de l'assiette des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) que serait calculée la réduction de la dotation communale : minoration de 0,78 % des RRF du compte de gestion de l'exercice 2011. Le critère de richesse de la collectivité n'est pas pris en considération.

EVOLUTION COMPOSANTES DGF

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dotation Population | 1 377 924 | 1 355 636 | 1 396 519 | 1 372 779 | 1 337 125 | 1 359 593 |
| | | -1,62% | 3,02% | -1,70% | -2,60% | 1,68% |
| Dotation Superficie | 1 466 | 1 466 | 1 473 | 1 473 | 1 473 | 1 473 |
| | | 0,00% | 0,48% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Dotation Garantie | 1 066 072 | 1 063 872 | 1 042 595 | 1 001 444 | 993 728 | 943 102 |
| | | -0,21% | -2,00% | -3,95% | -0,77% | -5,09% |
| Dotation SPPS | 31 464 | 31 464 | 31 558 | 31 558 | 31 558 | 31 558 |
| | | 0,00% | 0,30% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Total Dotation Forfaitaire | 2 476 926 | 2 452 438 | 2 472 145 | 2 407 254 | 2 363 884 | 2 335 726 |
| Evolution n/n-1 en % | -0,41% | -0,99% | 0,80% | -2,62% | -1,80% | -1,19% |
| Evolution en € | -10 120 | -24 488 | 19 707 | -64 891 | -43 370 | -28 158 |
| Evol entre 2008 et 2013 | | | | | | -5,70% |

Evolution de la Section de Fonctionnement (courbes) et de la DGF (histogramme)



Sur ce graphique, les valeurs de l'axe « ordonnées » à gauche, montrent l'évolution des recettes réelles (courbe rose) et celle des dépenses réelles (courbe bleu) avec en parallèle l'évolution de la DGF en € (en axe Ordonnées à droite) sur la période 2004-2014.

Les autres composantes de dotations

Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine (**DSU**), la Ville devrait percevoir en 2014 un montant équivalent à 2013 sous réserve de maintien des critères de répartition actuels. La Dotation Nationale de Péréquation (**DNP**) -ex-fonds national de péréquation- est une dotation de péréquation des communes fonctionnant comme le FPIC, c'est-à-dire que l'on est dans un système de redistribution horizontale. Au niveau national, cette dotation pourrait augmenter de 2% mais ces variables d'ajustement à la baisse ne sont pas encore connues.

Évolution de la DSU et la DNP de 2003 à 2013

| Autres composantes de Dotations | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| DSU | 227 137 | 230 636 | 242 168 | 254 276 | 266 990 | 271 262 | 271 262 | 271 262 | 271 262 | 271 262 | 271 262 |
| <i>évolution n/n-1</i> | 0,4% | 1,5% | 5,0% | 5,0% | 5,0% | 1,6% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| DNP | 116 177 | 110 152 | 115 434 | 140 677 | 138 606 | 134 202 | 121 400 | 126 880 | 122 865 | 110 578 | 95 433 |
| <i>évolution n/n-1</i> | 0,6% | -5,2% | 4,8% | 21,9% | -1,5% | -3,2% | -9,5% | 4,5% | -3,2% | -10,0% | -13,7% |

Les produits de domaine

Il s'agit des produits de domaine et service publics de la Ville. Il a été décidé pour cette année un maintien des tarifs à l'identique. En termes de participations financières et non de fréquentation, les secteurs représentent environ :

- 28 % pour la Petite Enfance ;
- 27 % pour les sites sportifs ;
- 26 % pour la Restauration scolaire ;
- 5 % pour les activités de jeunesse ;
- 14 % pour les divers telles concessions cimetières, redevances de domaine public et participation financière de la CDAPP des interventions du personnel technique à la Médiathèque.

Les autres impôts et taxes

- **Les droits de mutations**

Après plusieurs années de progression des droits de mutation, la baisse crainte sur 2011 s'est en réalité produite sur 2012 pour se stabiliser en 2013 :

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | CA 2013 partiel |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------|
| Droits de mutation | 334 785 € | 391 876 € | 430 822 € | 349 124 € | 322 000 € |

- La **TLPE** (taxe locale sur les enseignes et panneaux publicitaires) représente près de 4% de ce chapitre ;

- **Les dotations communautaires**

Compte tenu du pacte fiscal adopté, le montant 2014 de la dotation de solidarité communautaire sera de 200 000 €. Quant à la dotation de compensation communautaire, celle-ci diminuerait d'environ 14 500 € par rapport à 2013 en prenant en considération les transferts de la voirie ramenant la dotation annuelle pour 2014 à un peu plus 649 000 € sous réserve de validation par la CLECT du 17 décembre 2013.

B – EN MATIERE DE CHARGES COURANTES

Les charges à caractère général

S'agissant des charges à caractère général, la note de cadrage a donné un objectif de 0% sur toutes les dépenses exception faite des dépenses nouvelles ou résultant de conventions ou contrats opposables et impondérables. Ce poste est en progression de +1,5% au total compte tenu de l'intégration des nouveaux rythmes scolaires et du fonctionnement des 2 nouvelles cantines sur le dernier quadrimestre 2014. Ce chapitre représente 22% des dépenses réelles de fonctionnement.

| Service gestionnaire | BP 2013 | Demandé 2014 | ARBITRAGES OB 2014 | Evolution en % n+1/n |
|-----------------------------|--------------------|---------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Direction Technique | 657 000 | 657 000 | 657 000 | 0,0% |
| Eclairage Public | 270 000 | 258 500 | 258 500 | -4,3% |
| 5 Cantines (2014) | 39 800 | 73 782 | 71 650 | 80,0% |
| Communication | 37 500 | 42 500 | 42 500 | 13,3% |
| Culture | 61 450 | 82 271 | 78 562 | 27,8% |
| Etat Civil | 6 550 | 10 000 | 9 700 | 48,1% |
| Administration générale | 494 000 | 449 000 | 448 500 | -9,2% |
| Urbanisme | 20 000 | 17 100 | 14 600 | -27,0% |
| Formations | 25 500 | 25 500 | 25 500 | 0,0% |
| Contribution FIPHFP | 17 000 | 17 000 | 17 000 | 0,0% |
| Réceptions | 23 000 | 24 000 | 23 000 | 0,0% |
| Repas des Aînés | 31 000 | 30 269 | 30 269 | -2,4% |
| Environnement | 10 100 | 10 000 | 9 500 | -5,9% |
| Hygiène et Sécurité | 13 000 | 10 000 | 10 000 | -23,1% |
| Démocratie locale | 6 000 | 4 000 | 3 500 | -41,7% |
| Police municipale | 13 016 | 13 450 | 12 950 | -0,5% |
| Sports (hors Piscine) | 178 780 | 188 316 | 184 616 | 3,3% |
| Piscine | 146 350 | 168 750 | 165 600 | 13,2% |
| Scolaire | 410 000 | 428 867 | 427 804 | 4,3% |
| CMJ | 3 500 | 3 500 | 3 500 | 0,0% |
| Centre social | 210 846 | 226 122 | 220 632 | 4,6% |
| Crèche/HG OPTIMOMES | 79 486 | 82 611 | 82 611 | 3,9% |
| HG/Crèche BABIL | 26 295 | 26 442 | 26 442 | 0,6% |
| Relations publiques | 13 200 | 13 000 | 12 500 | -5,3% |
| Hestivales | 50 500 | 50 500 | 50 500 | 0,0% |
| TOTAL GLOBAL | 2 843 873 € | 2 912 480 € | 2 886 936 € | 1,5% |

Les dépenses de personnel

La masse salariale 2014 sera identique à celle du BP 2013, ce qui s'explique par les restructurations liées à de nombreux départs à la retraite en 2014 (Directions Générale et Hygiène et sécurité ; des Services Techniques, Espaces verts, Démocratie locale, Cantines et Petite Enfance) n'engendrant pas systématiquement de nouvelles embauches compte tenu des glissements de poste (4 postes remplacés). L'anticipation de ces départs et le travail d'analyse sur l'optimisation de ces postes par la Gestion des Prévisions des Emplois et Compétences (GPEC) permettront de limiter les charges de personnel.

La marge financière ainsi dégagée dans ce budget permettra en restant à 0 d'augmentation de :

- réfléchir à de nouveaux projets en terme de protection sociale des agents,
- consolider des secteurs constatés « fragiles » comme le secteur de la Vie associative,
- anticiper à moyen et long terme des besoins de renfort par l'accueil dès 2014 de 6 emplois d'avenir qu'il convient de former avant d'envisager les possibilités d'intégration dans les services concernés (centre d'animation, espaces verts, menuiserie, informatique, ressources humaines).

Les subventions

Le travail réalisé dans les différentes commissions municipales et la prise en compte de chacune des demandes des associations engendreraient une augmentation en valeurs de + 5,6% sur le poste des subventions.

La subvention du CCAS passerait de 395 000 € à 421 000 € (+7%) notamment par la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action du financement de permis de conduire pour les jeunes et personnes en difficultés.

L'évolution de la répartition par secteur est la suivante :

| Secteur associatif | OB 2014 | BP 2013 | Évolution |
|---------------------------|----------------|----------------|------------------|
| SOCIAL | 702 295 | 662 747 | 6,0% |
| SPORTS | 88 820 | 82 520 | 7,6% |
| CULTURE | 53 850 | 55 050 | -2,2% |
| SCOLAIRE | 6 675 | 6 150 | 8,5% |
| DIVERS | 1 828 | 1 828 | 0,0% |
| TOTAL | 853 468 | 808 295 | 5,6% |

Un endettement de la commune qui reste maîtrisé

Fin 2013, l'encours de la dette sera de 15,7M€. Un emprunt de 1,2M€, signé 18 février et versé le 2 avril 2013, a été contracté pour financer notamment la Construction du Nouveau Centre Social. Les conditions obtenues pour cet emprunt sont un taux fixe de 4,24% sur 15 ans.

En effet, l'encours en 2008, intégrant l'emprunt Piscine signé le 20 mars 2007 et consolidé au 1^{er} mars 2009, s'élève à 16 325 155 € et le Capital Restant Dû (CRD) d'aujourd'hui s'élève à 15 772 905 €.

La volonté municipale reste de maintenir un bon niveau d'équipement atteignant, sur cette période, un montant de travaux réalisés égal à 23 194 123€ dont 5,4M€ consacré à la voirie communale tout en conservant une maîtrise de l'endettement communal. (Voir Partie **III - B**).

Pour la dette existante, dans un contexte de taux bas, l'ensemble des partenaires bancaires a été consulté dans le cadre d'une éventuelle renégociation de ces taux fixes (TF), il s'avère que les taux proposés sont plus élevés sans compter les pénalités sur ces opérations. Vous trouverez ci après le détail de ces consultations :

| CRCA | durée restante | TAUX FIXE | | Charges d'intérêts annuels | | Surcoût intérêts annuels | Pénalités de réaménagement | SURCÔT GLOBAL Renégociation |
|-----------|----------------|-----------|-----------|----------------------------|-------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | | actuel | renégocié | actuelles | renégociées | | | |
| 590 041 € | 10,33 ans | 3,40% | 3,53% | 20 652 | 21 492 | 840 | 28 587 | 29 427 |
| 371 972 € | 13,20 ans | 3,86% | 3,92% | 14 666 | 14 944 | 278 | 31 767 | 32 045 |
| 438 254 € | 23,53 ans | 3,96% | 4,62% | 17 519 | 20 489 | 2 970 | 81 618 | 84 588 |

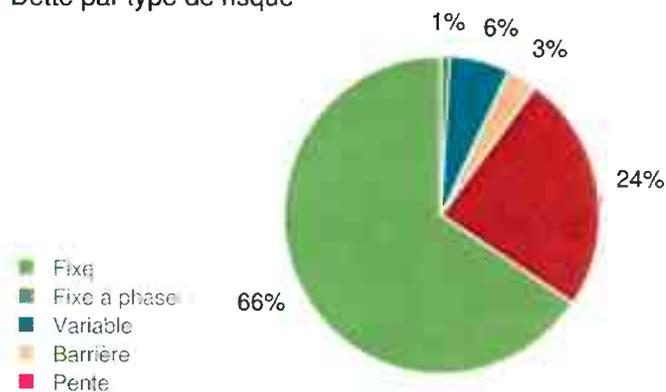
| CEAPC | durée restante | TAUX FIXE | | Charges d'intérêts annuels | | Surcoût intérêts annuels | Pénalités de réaménagement | SURCÔT GLOBAL Renégociation |
|-------------|----------------|-----------|-----------|----------------------------|-------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | | actuel | renégocié | actuelles | renégociées | | | |
| 3 972 439 € | 25,44 ans | 3,96% | 4,38% | 157 309 | 173 993 | 16 684 | 537 380 | 554 064 |
| 400 000 € | 19,28 ans | 4,72% | 4,27% | 18 880 | 17 080 | -1 800 | 81 681 | 79 881 |
| 542 500 € | 15,30 ans | 4,39% | 3,79% | 5 857 | 5 057 | -800 | 93 190 | 92 390 |

Ces réaménagements ne s'avèrent pas opportuns actuellement.

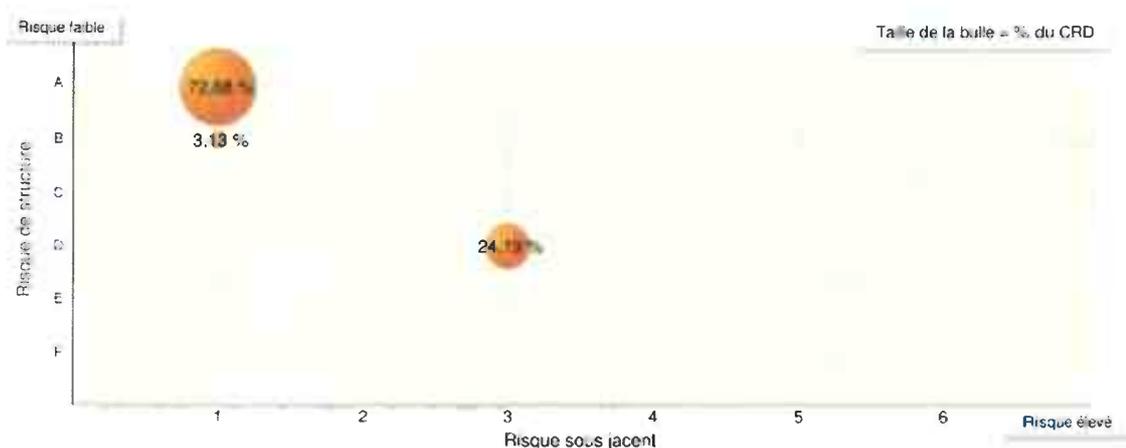
Le taux payé sur l'année 2013 est d'environ à 3,97 %. Le taux à payer sur l'exercice 2014 à ce stade d'anticipation, se maintiendrait à 3,96 %

Les types de taux

Dettes par type de risque



La répartition de la dette pour 2014 selon la classification des risques de la Charte Gissler montre que l'encours de la Ville a plus de 72 % le plus faible risque (A1) et pour 24 % à l'échelle 3 sur un maximum de 6 de risque sous jacent.



La répartition par organisme bancaire

Le portefeuille de 18 lignes de crédits à long et moyen terme se ventile comme suit auprès des établissements de financement :

| Prêteur | % du Capital Restant Du |
|------------------------------|-------------------------|
| Caisse d'Epargne | 34,28% |
| Dexia CLF | 29,84% |
| Crédit Agricole | 11,30% |
| Crédit Agricole CIB | 11,24% |
| Crédit Foncier | 7,24% |
| Crédit Mutuel | 5,87% |
| Autres prêteurs | 0,23% |
| Ensemble des prêteurs | 100,00% |

Etat généré au 14/12/2013 - Finance Active

Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2014

| Capital restant dû (CRD) | Taux moyen (ExEx, Annuel) | Durée de vie résiduelle | Durée de vie moyenne |
|--------------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------|
| 15 752 905 € | 3,96% | 16 ans et 6 mois | 9 ans et 3 mois |

III – LA VISION GLOBALE EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

A - ESQUISSE BUDGÉTAIRE ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La section de Fonctionnement

Compte tenu de ce qui précède et des premiers travaux budgétaires, le projet de budget de fonctionnement devrait s'esquisser de la manière suivante :

| RECETTES | BP 2013 | OB 2014 | % EVOL. |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Produits fiscaux et autres taxes | 9 181 075 | 9 210 722 | + 0,3% |
| Dotations & Participations | 4 172 016 | 4 130 798 | - 0,99% |
| Autres recettes courantes | 980 862 | 947 000 | - 3,4% |
| TOTAL | 14 333 953 | 14 288 520 | - 0,3% |

| DEPENSES | BP 2013 | OB 2014 | % EVOL. |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| FPIC | 43 242 | 80 000 | + 85% |
| Charges à caractère général | 2 843 873 | 2 886 766 | + 1,5% |
| Charges de personnel | 7 939 004 | 7 940 716 | 0,0% |
| Frais financiers | 648 400 | 620 000 | - 4,4% |
| Autres charges | 1 355 216 | 1 314 576 | - 3,0% |
| TOTAL | 12 839 735 | 12 842 058 | + 0,02% |
| RESULTAT PROVISoire | 1 494 218 | 1 446 462 | -3,2% |

La capacité d'autofinancement de la collectivité

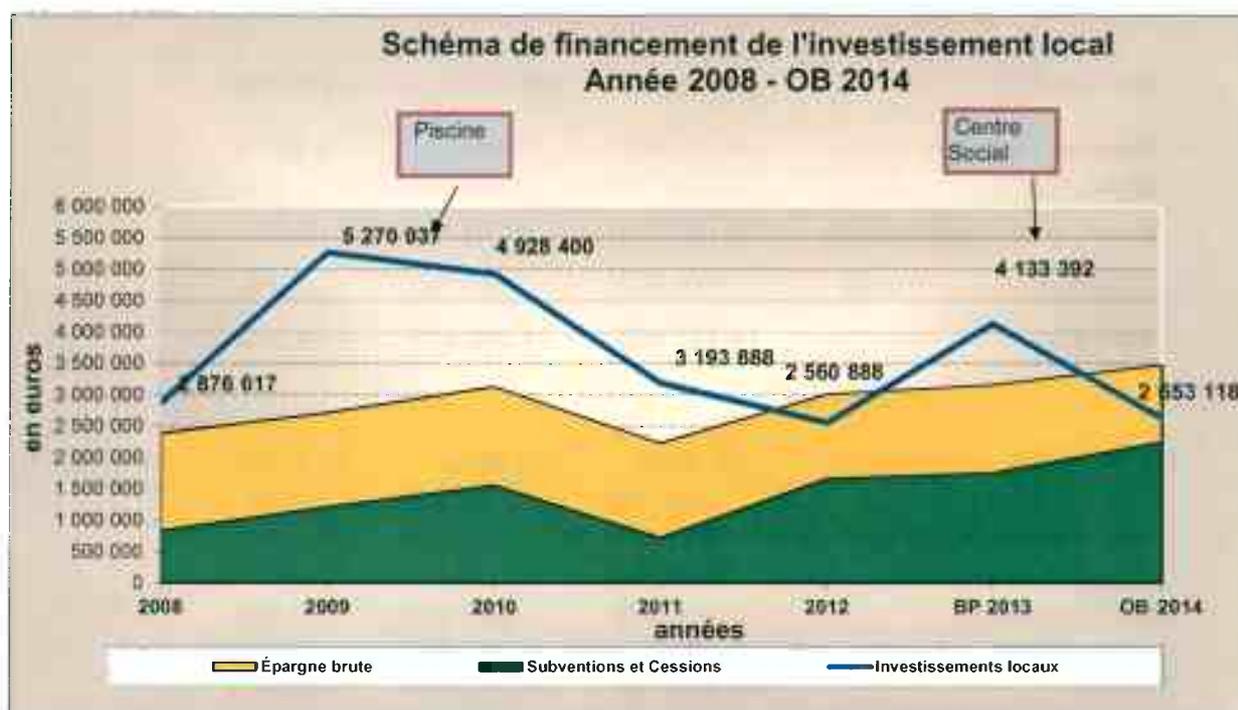
Le volume d'autofinancement est évalué de la façon suivante :

| | BP 2013 | OB 2014 |
|---|------------------|------------------|
| Épargne brute | 1 494 218 | 1 446 462 |
| Capital de la dette (au 1/01) | 977 100 | 1 028 193 |
| Épargne nette = | 517 118 | 418 269 |
| Recettes d'investissement non affectées | 1 410 515 | 2 555 000 |
| Autofinancement dégagé = | 1 927 633 | 2 973 269 |

Tout ceci pour dégager un équilibre d'autofinancement (épargne brute) suffisant pour équilibrer la section d'investissement.

B - STRATÉGIE FINANCIÈRE AMBITIEUSE SUR LES INVESTISSEMENTS LOCAUX

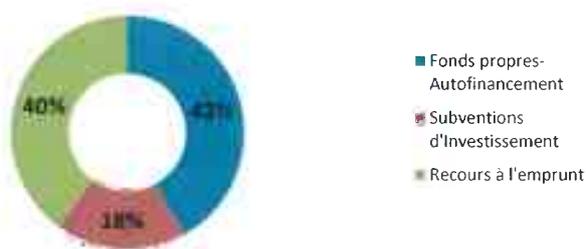
Ce sont plus de 23 millions d'euros qui ont été investis depuis 2008 sur le territoire de la commune. La réalisation d'un tel programme a été rendue possible par la mise en œuvre d'une gestion budgétaire rigoureuse et par la recherche de financements extérieurs.



En effet la répartition du financement de ces équipements sur la période 2008-2013 se décline de la façon suivante :

- 42% par les fonds propres et autofinancement ;
- 40 % par le recours à l'emprunt ;
- 18 % par les subventions d'investissements.

**Répartition du Financement des Equipements
2008 - BP 2013**



IV – LES PROJETS DE LA COLLECTIVITE EN 2014

Dans le secteur de l'Enfance et de la Jeunesse, l'année 2014 sera marquée par la livraison du Nouveau Centre Social Municipal et de deux cantines municipales.

A – LES PRIORITÉS ET LEUR FINANCEMENT

Les priorités 2014

Le programme d'investissement 2014 s'élèverait à 2.6 M€ tout en respectant les orientations budgétaires fixées pour le fonctionnement.

L'effort d'investissement pour 2014 concernera notamment le secteur Scolaire et Restauration sans oublier l'entretien durable du patrimoine communal et se décline de la manière suivante :

- l'équipement du Nouveau Centre Social Municipal pour 100 K€ ;
- la Construction et l'Equipement des nouvelles cantines municipales pour 1,2 M€ ;
- le maintien de réfection de voiries en cohérence avec la mise en place de pistes cyclables notamment pour 520 K€,
- la continuité de sécurité et valorisation de l'ensemble des établissements publics pour 180K€ ;
- la valorisation du patrimoine informatique pour 187 K€ ;
- les opérations récurrentes à hauteur de 389 K€ dont 261K€ liés aux contrats d'investissements pour l'éclairage public et le chauffage des bâtiments communaux.

L'année 2014 sera dans le domaine informatique, l'année de fort investissement pour sécuriser le réseau et améliorer les moyens d'enseignement numérique dans les écoles.

Les subventions d'équipements et fonds de concours sont estimés à environ 620 K€ incluant les participations communales en matière de logements sociaux (Californie et Navarre).

Le financement de ces investissements

Outre les recettes de fonds propres telles la TLE et le FCTVA, les autres recettes prévisionnelles seraient :

- Les cessions de terrains pour une enveloppe globale de 1,34 M€ notamment au profit d'Habitelem la cession des baux emphytéotiques Galas et Héliotropes avec négociation d'une part pour les habitants de Galas de travaux d'isolation et d'amélioration pour environ 1M€ et d'autre part, pour les habitants d'Héliotropes la possibilité d'accéder à la propriété ;

- Les subventions d'Investissement et fonds de concours sollicités :
 - pour l'opération 2014 de la Construction des Cantines :
 - ❖ de l'État (DETR) pour 170 000 €,
 - ❖ du Département pour 171 470 €,
 - ❖ de l'Intercommunalité pour 30 000 €

 - pour les opérations des deux crèches :
 - ❖ de la CAF pour une aide à hauteur de 20 000 €,
 - ❖ par une Réserve Parlementaire de 21 000 €,

 - pour l'opération du Centre Social Municipal l'inscription de la somme de 460 000 € notifiée dans le cadre du Contrat d'Agglomération le 22 novembre 2013 approuvé par le Conseil Général (CG) au premier trimestre 2014,

 - pour des actions de voiries et de pistes cyclables à hauteur de 10 000 € de la part du CG dans le cadre du Contrat de Territoire de l'Agglomération.

Sur la base des masses budgétaires qui viennent de vous être présentées, l'équilibre nécessiterait un emprunt « théorique » de moins de 300 K€ pour un budget en quasi équilibre budgétaire.

A ce stade du débat d'orientation budgétaire, ne sont pas pris en considération les reports (restes à réaliser et à encaisser, excédents de fonctionnement en recettes et résultat d'investissement reporté en dépenses). Ces éléments de clôture 2013 seront intégrés dans le BP 2014.

B – SYNTHÈSE

Ci dessous, la **programmation des principales opérations 2014** de la Ville incluant les recettes attendues tant de partenaires extérieurs que des fonds propres (hors autofinancement).

| CATEGORIES D'OPÉRATIONS | OB 2014 | Plan de Financement | | Reste à la charge de la Collectivité |
|--|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------------------------|
| | | Organismes publics | Fonds propres | |
| OPÉRATIONS NOUVELLES | 2 263 858 € | 891 178 € | | 1 372 680 € |
| Equipement Nouveau Centre Social Municipal | 100 000 | 460 000 | | -360 000 |
| Construction et Equipement 2 nouvelles Cantines Municipales | 1 242 000 | 371 470 | | 870 530 |
| Voiries 2014 (marché à bons de commande) : | | | | |
| Aménagements Voiries 2014 | 500 000 | 9 708 | | 490 292 |
| Pistes cyclables marquage sols + signalétique | 20 000 | 3 000 | | 17 000 |
| Equipements scolaires et Restauration : | | | | |
| Chantelle Primaire Remplacement Baies vitrées | 30 000 | | | 30 000 |
| Passage Cour élémentaire vers nouvelle cantine | 36 000 | | | 36 000 |
| Equipements sportifs : | | | | |
| Eclairage Tennis | 25 000 | | | 25 000 |
| Rénovation Courts Tennis 2-5-6 | 28 000 | 6 000 | | 22 000 |
| Equipements sociaux : | | | | |
| Réfection Bâtiments Optimomes et Babil | 51 808 | 41 000 | | 10 808 |
| Equipements Patrimoine & culturels : | | | | |
| Réhabilitation locaux Agora | 9 600 | | | |
| Equipements Informatique Global (dont Ecoles) | 187 450 | | | |
| Aménagements paysagers Espaces Verts | 15 000 | | | |
| Mise en conformité des bâtiments : | 19 000 | | | 19 000 |
| OPÉRATIONS RÉCURRENTES | 393 484 € | | | |
| TOTAL EQUIPEMENTS 2014 | 2 657 342 € | | | |
| Participations Subventions à verser Organismes Publics : | | | | |
| SEPA - participation annuelle ZAC Centre Ville | 400 000 | | | 400 000 |
| Participation NAVARRE | 102 000 | | | 102 000 |
| Participation CALIFORNIE - 2ème tranche | 122 844 | | | 122 844 |
| TOTAL Chapitre 204 | 624 844 € | | | |
| TOTAL OB 2014 | 3 282 186 € | 891 178 € | 1 680 476 € | 710 532 € |
| | | 27% | 51% | 19% |

